

Initiatives ministérielles

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ADDITIONNELS

La planification concernant le lac Shoal est menée sur plusieurs fronts et par plusieurs paliers de gouvernement. L'Ontario et le Manitoba préparent ensemble une stratégie de planification de la gestion du lac; on a invité l'État à envoyer des participants à un atelier sur le sujet, à Kenora, Ontario, le 20 février 1990. Trois personnes de la Direction générale des eaux intérieures d'Environnement Canada y ont assisté et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) y était également représenté.

Le 30 juin 1989, la Bande indienne de Shoal Lake, n° 40, le Manitoba et la ville de Winnipeg ont signé, concernant le lac, un accord tripartite qui exige que la Bande mette au point un plan de gestion de l'environnement. Actuellement, elle négocie avec le MAINC en vue d'obtenir l'aide de l'État pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'accord, y compris l'élaboration du plan de gestion de l'environnement. Ces négociations aboutiront sur une entente entre la Bande indienne de Shoal Lake, n° 40, et le Canada concernant l'économie et l'environnement, entente fédérale requise en vertu de l'accord tripartite.

Une troisième préoccupation dans la région: la *Consolidated Professor Gold Mine*, projet proposé sur l'île Steven, dans le lac même. On a demandé au BFEEE d'étudier le projet, mais le Ministre, dans une lettre adressée à l'honorable Glen Cummings, député, a déclaré que le Processus ne serait pas appliqué à la mine d'or proposée, laquelle serait couverte par la stratégie Ontario-Manitoba de planification de la gestion du lac Shoal.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint-Boniface (M. Duhamel) avait la parole.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, lorsque j'ai pris la parole, la semaine dernière, au sujet de cette motion, j'avais indiqué qu'il fallait regarder soigneusement les actions d'un individu et puis établir quelles étaient ses valeurs et ses priorités. On pouvait quand même faire de même avec un gouvernement.

Si on regarde leurs actions, si on regarde ce qu'ils sont en train de faire, ce qu'ils ont l'intention de faire donc, on peut essayer, je crois qu'on peut même établir assez fidèlement leurs valeurs, leurs croyances et leurs priorités.

Maintenant, identifions rapidement les actions de ce gouvernement. J'ai indiqué qu'ils avaient coupé les transferts de fonds qui touchaient la santé. Qui est affecté par ces coupures? Évidemment, les aînés qui ont besoin de soins, et les malades, les handicapés. J'ai aussi souligné qu'ils avaient coupé les transferts de fonds pour l'éducation. Et qui est touché par ces coupures? Les jeunes et les moins jeunes qui se trouvent à l'université, au collège.

On avait parlé de leur fameuse action vis-à-vis du *clawback* qui a un impact direct sur les aînés et les familles. Qu'est-ce que cela nous dit au sujet de leurs priorités, leurs valeurs? On se souviendra sans doute que, avant et pendant la campagne électorale, on avait parlé d'établir des garderies. Qu'est-ce qu'on a fait? Rien. Absolument rien.

• (1640)

M. Corbeil: Le Sénat bloque le projet de loi C-21!

M. Duhamel: Et on va essayer de blâmer, évidemment, le Sénat. Lorsqu'on est impuissant et qu'on n'a pas le courage de faire ce qu'on a promis, on blâme quelqu'un d'autre. C'est une autre valeur que détient le gouvernement. Voilà, cela en dit beaucoup à ce sujet. Lorsqu'on ne peut pas faire ce qu'on a promis, lorsqu'on n'a pas le courage de le faire, lorsqu'on n'a pas l'intention de le faire, on blâme quelqu'un d'autre. Vous ressemblez à un petit gars qui prend un biscuit et qui dit: ce n'est pas de ma faute, maman, c'est mon frère qui m'a dit de le prendre.